

153

1693 Juli 15., Paris

A

SCHREIBEN VON [FAEHNRIICH FIDEL] ZURLAUBEN AN HPTM. [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN, ZUG, "RECOMENDE AU MAISTRE DE LA POSTE DE ZURICH", ZUERICH "EN SUISSE"

"Je n'en doute point, que vous n'ayez reçu la lettre, que je vous ay envoyé de Rocroix [=Rocroi], dans la quelle je vous ay mandé Comme quoy ... de Villaire n'avoit encore point des ordres pour me recevoir [- ist damit die Aufnahme in die Kompagnie Zurlauben im Regiment Stoppa oder Reynold gemeint? -], et Comme ce sujet là ne me donna aucun moyen de vous écrire plus tot, je vous prie de ne point vouloir regarder la faible exécution de mes promesses que je vous ay fais en partant. Mais pour vous persuader que je seray plus exact à l'avenir Car la raison; Comme je n'étois pas encore reçu pour enseigne qu'au jour Huit[!]; et Comme j'avois encore plus moins des nouvelles, pour vous en donner avis j'eusse été bien Contraint de vous Contenter d'un papier vuide; et Comme je me suis trompé encore jusque icy, vous n'en serez pas quitte à melieur marché; Car me flattant tousjour d'avoir quelques nouvelles pour vous donner à present, mais au Contraire Comme je n'enttende seulement pas un seul mot qui soit nouveau, sans que Madame [Julie de Sainte-Maure, die Gattin von Graf Beat Jakob Zurlauben] a la petite verolle, dont je vous prie de le dire a ma mere [Maria Margaretha Pfyster]. Car j'ay oublié de le mettre dans sa lettre; je vous supplie de vous Contenter ... [avec cela] ...

je vous prie de me faire mes tres humbles respects à Monsieur mon Capitaine [Beat Heinrich Josef Zurlauben?] en [m']excusant; je luy manderay au premier jour et vous donnerez si vous plaist cette incluse à madame ma mere."

Original, mit Siegel - AH 57, 317 und 322 - Blatt 322^r leer

154

1669 November 5., Luzern

A

SCHREIBEN VON [RATSHERR ALFONS] SONNENBERG AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je vous en remercie ... de la part que vous prenez de l'affliction que J'ay eu par la mort de ma fille [Anna Maria Katharina Sonnenberg]. Je

prie Dieu qu'il aye pitié de son ame, et qu'il vous veuille garder des pareilles afflictions, et Conserver en bonne santé.

Messieurs [Bürgermeister und Rat des Vorortes] ... Zurich ne font pas semblable de vouloir Convoquer une Diète¹ [- in der Tat sollte die nächste Zusammenkunft der eidg. Orte erst am 6. Juli 1670 anlässlich der Jahrrechnung stattfinden -]² en quoy ils feront plaisir au S.^r [François] M o u s l i e r [dem Residenten Frankreichs], qui ne demande qu'à gagner le temps. Car si on ne le force à payer Ce qu'il doibt, Jusques à la fin de l'anné il metra l'argent, qu'il deburoit payer aux aultres Cantons, dans le bourse du Roy [L u d w i g XIV.]. Pour moy Je me delacheray des Correspondances dudict ... Mouslier aultant que Je pourray. Car Je n'y trouve point, ny mon profit, ny mon repos. Jl n'y à rien du nouveau icy."

1) Offenbar war das Begehren auf Abhaltung einer gemeineidg. Tagsatzung in Baden von Schultheiss und Rat von Luzern gestellt worden, s. AH 57/155.

2) s. EA VI 1, 793 (Nr. 506)

Original, Siegel beschädigt. - AH 57, 318-319 - Blatt 318^V und 319^R leer

155

[1669] September 17., Luzern

A

SCHREIBEN VON [RATSHERR ALFONS] SONNENBERG AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Le voyage d'Olten à esté Cause, que Je ne ... vous ay point respondu à la vostre du 9.^{me} septembre. nostre Conference¹ à esté derechef sans fruit, les deux parties estant trop opiniastres, ne voulant Ceder en quoy que Ce soit. ainsi Ceste affaire pourra troubler beaucoup le repos de nostre patrie. Pour M.^r [François] M o u s l i e r [den Residenten Frankreichs] Je ne luy escriis plus depuis trois septmaines, quand Je luy donne des advis de Ce qu'il pourroit arriver, il me donne des reproches, aulieu qu'un aultre Ministre [=Ambassador] du Roy [L u d w i g XIV.] m'en tesmoigneroit de l'obligation. Messieurs [Bürgermeister und Rat des Vorortes] ... Zurich vous [gemeint Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] envoient une Copie d'une lettre qu'ils voudroient envoyer au Resident, en response de Celle qu'il à escrit aux Cantons² accompagnant la lettre du Roy³. Messeigneurs [Schultheiss und Rat] sont Contens qu'on depechast Cette lettre. et qu'en suite on fist Convoquer une assemblée Generale à Baden [- diese sollte freilich nicht zustande kommen -]⁴.